

DÉLIBÉRATION N°DL20220003 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-CHAMOND

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'optimisation de la qualité des comptes, la commune de SAINT-CHAMOND, la direction départementale des finances publiques de la LOIRE et le centre des finances publiques de SAINT-CHAMOND souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, à améliorer le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Il est ainsi proposé de contractualiser ces engagements réciproques par le biais de la convention annexée laquelle fixe une série d'actions organisées autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- améliorer l'efficacité et la rapidité de l'action publique, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- améliorer le service aux usagers et les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec la direction départementale des finances publiques de la LOIRE et le centre des finances publiques de SAINT-CHAMOND,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220131-DL20220003-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD